

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Arrêté du 2 mai 2009 modifiant l'arrêté du 29 avril 2009 relatif aux obligations des aéroports ouverts au trafic international et au contrôle sanitaire aux frontières

NOR : SAS0910139A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et la ministre de la santé et des sports,

Vu l'arrêté du 29 avril 2009 relatif aux obligations des aéroports ouverts au trafic international et au contrôle sanitaire aux frontières,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'arrêté du 29 avril 2009 est ainsi modifié : à l'article 6, après les termes : « Toulouse-Blagnac », il est ajouté : « , Nantes-Atlantique ».

**Art. 2.** – Le directeur général de la santé, le directeur général de l'aviation civile et les préfets de département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mai 2009.

*La ministre de la santé et des sports,*

Pour la ministre et par délégation :

Pour le directeur général de la santé  
et par délégation :

*La directrice générale adjointe de la santé,*

S. DELAPORTE

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de l'aménagement du territoire,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général de l'aviation civile,*

P. GANDIL